

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2022
AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de COLORADO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra par visioconférence, le 29/04/2022 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2021.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021.
3. Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2021.
6. Approbation des conventions visées par l'Article 56 du Dahir 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi 17-95.
7. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

8. Augmentation du capital à 161 176 110 DH.
9. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Modalités de participation :

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse : AGOCOLORADO2022@colorado.ma.

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions ;
- Une procuration de l'actionnaire présenté, le cas échéant.

Une fois la demande envoyée, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence ainsi qu'un code d'identification vous sera transmis.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote, sont consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : <https://www.colorado.ma/corporate/fr/assemblee-des-actionnaires>

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la date de la publication de l'avis de convocation.

Modalités de vote par pouvoir :

Un actionnaire peut se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, il peut également se faire présenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le modèle de pouvoir est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : www.colorado.ma

Modalités de vote par correspondance :

Les actionnaires peuvent voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance. Le formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont mis à la disposition des actionnaires à l'adresse de la société : 5 allée des orchidées Ain Sébaa Casablanca, ou adressés aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par tous moyens prévus par les statuts ou l'avis de convocation, ils peuvent également être téléchargés sur le site internet www.colorado.ma.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard dix jours avant la date de réunion.

La procédure de vote est disponible sur le site : www.colorado.ma

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2021, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice 2021 est de **33 161 036,68 DH**, que le report à nouveau est de 111 224 744,65 DH et que les réserves facultatives sont de 40 000 000,00 DH, ce qui porte le montant des résultats cumulés à **184 385 781,34 DH**.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Dividendes à distribuer :32 638 161,60 DH,
A raison de 2,7 Dirhams par action comme dividende ordinaire.
- Réserve facultative :60 000 000,00 DH,
- Report à nouveau:91 747 619,74 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 30/05/2022 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à Neuf Cent Mille (900 000 Mille) DH le montant brut global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2021 aux membres du Conseil d'Administration.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de l'augmenter de 40 294 030 DH pour le porter de 120 882 080 DH à 161 176 110 DH et ce par la création et l'émission de 4 029 403 actions nouvelles de 10 DH chacune dont la date de jouissance est le 01/01/2022.

L'augmentation de capital ainsi décidée sera effectuée par incorporation au capital de la réserve facultative à hauteur de 40 294 030 DH.

Les actions ainsi créées seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE (1) nouvelle action gratuite pour TROIS (3) actions anciennes.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration et délègue avec faculté de subdélégation au directeur général M. Abed CHAGAR, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative de l'article 8 des statuts.

A cette fin, le Directeur Général, Monsieur Abed CHAGAR, avec faculté de substitution, prendra toutes dispositions, accomplira tous actes et formalités et fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les présentes délégations et subdélégation sont données, conformément à la loi, pour une durée de trois ans à compter de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts de la société, sous réserve de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital, comme suit :

"ARTICLE 8 : CAPITAL
Le capital social est fixé à la somme de 161 176 110 dirhams. Il est divisé en 16 117 611 actions d'un nominal de 10 dirhams chacune... "

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 30/05/2022 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.